

VOSBLES

Localisation

place de la mairie, devant la mairie

Clichés

Auteur : Jean-Daniel MICHEL

Sources d'archives

Archives départementales du Jura, R 580

Presse : *La Croix du Jura*, 29 mai 1921



Description

Gros œuvre : Obélisque taillée en pointe de diamant au sommet, une croix latine en relief en haut du fût, socle et soubassement à deux marches. Deux douilles d'obus sont placées en retrait de chaque côté du monument, sur les marches du soubassement.

Éléments décoratifs : Croix latine

Symbolique religieuse : Croix latine en relief au sommet du fût

Inscriptions

Sur une plaque de marbre placée contre le fût côté nord-ouest :

VOSBLES A SES MORTS POUR LA FRANCE puis liste de 12 Morts pour la France en 1914-1918.

Autre plaque de marbre placée contre le soubassement GUERRE 1939-1945 puis liste de trois noms : un fusillé et deux morts en déportation.

Auteurs

entreprise : ?

Conflits commémorés : 1914-18 et 1939-45

Défunts

1914-1919 : 12

1939-1945 : 3

Population

1911 : 256 habitants

1921 : 222 habitants

Historique de la réalisation

13 février 1921 : Sous la présidence de Gentelet, maire, le conseil municipal décide d'ériger le monument aux morts face à l'école dans un emplacement cédé par Théophile Clerc ; cette place deviendra une place publique.

16 février 1921 : Le préfet délègue le maire de Genod pour réaliser l'enquête *commodo et incommodo* à propos de l'échange de terrain entre la commune et Théophile Clerc.

19 février 1921 : Le conseil approuve les conditions d'échange de terrain entre la commune et Clerc.

6 mars 1921 : Conclusion de l'enquête *commodo et incommodo* à propos de l'échange de terrain entre la commune et Théophile Clerc : avis favorable.

17 mars 1921 : Avis de la commission spéciale des monuments aux morts de la Grande Guerre : « *La commission estime que le projet présenté n'est pas acceptable en raison de son manque de proportions et de l'inobservation par son auteur des règles les plus élémentaires de l'architecture. La Commission propose le renvoi du projet et la présentation d'une nouvelle étude* ».

24 mai 1921 : Décret du Président de la République qui approuve la délibération du 23 janvier 1921 par laquelle le conseil de Vosbles a décidé d'ériger un monument à la mémoire des enfants de la commune Morts pour la France. Signé Millerand.

24 mai 1921 : Questionnaire pour la subvention de l'État.

Nombre de combattants morts : 12

Montant de la souscription publique : 2 000 F

29 mai 1921 : Inauguration du monument aux morts de Vosbles.

8 juin 1921 : sous le mandat du maire Eugène Gentelet, le conseil approuve l'échange de terrain conclu entre la commune et Théophile Clerc pour l'érection du monument aux morts. Approuvé par le préfet le 29 juin 1921.

Financement

Coût des travaux : ?

Part communale : ?

Souscription communale : 2 000 F

Subvention de l'État : ?

Autres traces mémorielles

Église : ?

Cimetière : ?

École :

Différences entre les listes répertoriées dans des lieux différents :

Transferts éventuels : non

Modifications au monument, à son entourage : ?